



VISITES D'ÉTUDE

20 mars 2012



Le Tribunal accueille des étudiants de Serbie

Le Tribunal a reçu, pendant deux jours, douze étudiants en droit et en sciences politiques d'universités de Belgrade, Niš et Novi Sad (Serbie) dans le cadre d'une visite d'étude organisée en coopération avec la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Serbie.

Les étudiants ont rencontré le Procureur, Serge Brammertz, les Juges Christoph Flügge et Stefan Trechsel, ainsi que d'autres hauts responsables du Greffe, du Bureau du Procureur et des conseils de la Défense. Ils ont été informés des travaux du Tribunal, de ses réalisations et de sa jurisprudence. Les étudiants ont suivi des exposés portant sur différents sujets, notamment sur l'évaluation des éléments de preuve et la rédaction des jugements au TPIY et concernant également les travaux du Tribunal auprès des témoins et le principe de l'égalité des armes.

« Si l'on veut s'assurer du rétablissement d'une paix durable, du respect des victimes et de la fin du négationnisme concernant les crimes commis en ex-Yougoslavie, il est important que les jeunes générations de la région - de futurs cadres, universitaires ou hauts responsables - comprennent comment fonctionne le Tribunal et reconnaissent ses conclusions et son héritage. Les étudiants auront ainsi une occasion unique de rencontrer de hauts responsables du Tribunal et de s'entretenir avec eux, ce qui leur permettra d'avoir une opinion personnelle et informée de cette institution », a estimé Ivan Jovanović, chef de la section chargée des crimes de guerre de la mission de l'OSCE en Serbie.

Il s'agit de la troisième visite de ce type organisée par le Tribunal et la mission de l'OSCE en Serbie depuis 2010.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

21 et 29 mars 2012



Début d'une série de conférences et de présentations dans des universités et des lycées de Croatie

Le Programme de sensibilisation du Tribunal a entamé, en Croatie, un projet de conférences universitaires destinées aux étudiants de tous les pays de l'ex-Yougoslavie.

Quatre conférences ont été organisées à la faculté des sciences humaines et des sciences sociales, à la faculté des sciences politiques et à la faculté de droit de Zagreb, ainsi qu'à la faculté de droit de Split. Les conférences ont été données par Matthew Gillett, substitut du Procureur au TPIY. Il a fait une présentation générale des travaux du Tribunal, de sa jurisprudence et des répercussions de son activité sur le renforcement de l'état de droit en ex-Yougoslavie.

Des conférences similaires seront organisées dans les mois qui viennent dans des universités de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et du Kosovo.

Le 29 mars, le Programme de sensibilisation du Tribunal a entamé une série de présentations dans des lycées de Croatie. La première a eu lieu au lycée « Ivan Supek », de Zagreb. Grâce à ce projet, visant toute l'ex-Yougoslavie et lancé en Bosnie-Herzégovine le 14 décembre 2011, le Tribunal souhaite contribuer au processus de réconciliation dans la région en encourageant les jeunes à s'intéresser activement aux travaux du TPIY et à ses réalisations, ainsi qu'à des questions plus vastes comme la justice, les mécanismes provisoires pour l'administration de la justice et la reconstruction sociale après un conflit. Les étudiants ont eu un aperçu des affaires concernant la Croatie jugées par le Tribunal et de la façon dont elles ont contribué à l'établissement des faits. L'influence du TPIY dans le contexte plus large du développement de l'état de droit dans la région a également été abordée.

LE PRÉSIDENT THEODOR MERON

28 mars 2012



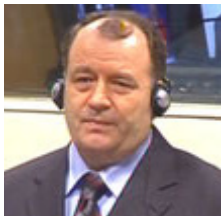
Le Président du Tribunal se rend à Washington

Le Président Meron s'est rendu à Washington avec une délégation réunie par le maire de La Haye et dont faisait partie les Présidents des Tribunaux pénaux internationaux, de la Cour pénale internationale et de la Cour internationale de justice. Ce voyage avait pour but d'informer le public du rôle de ces instances judiciaires internationales de La Haye. Le Président

a participé, avec d'autres membres de la délégation, à des tables rondes organisées à l'American Society of International Law conference et au Brookings Institute. Il a également rencontré des magistrats de la Cour suprême des États-Unis et de hauts représentants du Département d'États américain.

EN SALLE D'AUDIENCE

30 mars 2012



Stanisić et Župljanin : fixation des dates des réquisitoire et plaidoirie

La Chambre de première instance II a rendu une ordonnance portant calendrier concernant les dates de dépôts des mémoires en clôture des parties et des réquisitoire et plaidoiries dans le cadre du procès de Mićo Stanišić et Stojan Župljanin.

L'ordonnance impose aux parties de déposer leur mémoire en clôture le 7 mai 2012 au plus tard. Ces derniers ne donneront lieu à aucune réponse écrite. La Chambre de première instance entendra les réquisitoire et plaidoiries du 21 au 24 mai. Le Procureur aura six heures pour présenter ses arguments et les deux équipes de la Défense se répartiront cette même durée. Après la présentation des réquisitoire et plaidoirie, la Chambre se prononcera sur le moment de la présentation des moyens en duplique ou en réfutation (s'il y en a).

Miće Stanišić était, à partir d'avril 1992, le Ministre serbe de

l'intérieur de Bosnie-Herzégovine et Stojan Župljanin était le commandant du centre régional des services de sécurité (CSB) de Banja Luka, membre de la cellule de crise de la Région autonome de Krajina (RAK), et conseiller spécial du Président de la Republika Srpska (RS). Les deux hommes sont accusés d'avoir participé à une campagne visant à éliminer et à expulser à jamais des territoires placés sous leur autorité les Musulmans et les Croates de Bosnie, entre avril et décembre 1992.

Pour en savoir plus sur [le procès de Mićo Stanišić et de Stojan Župljanin](#), consultez le site Internet du TPIY.

EN SALLE D'AUDIENCE

4 avril 2012



Ante Gotovina et Mladen Markač : fixation de la date de l'audience d'appel

L'audience d'appel dans le cadre du procès d'Ante Gotovina et de Mladen Markač se tiendra le lundi 14 mai, selon une ordonnance portant calendrier rendue par la Chambre d'appel. Le planning complet de l'audience est indiqué dans [l'ordonnance](#), disponible sur le site Internet du TPIY.

Le 15 avril 2011, Ante Gotovina et Mladen Markač ont été déclarés coupables de persécutions, expulsion, pillage de biens publics ou privés, destruction sans motif de villes et de villag-

es, meurtre, assassinat, autres actes inhumains et traitement cruel. Ils ont été condamnés, respectivement, à 24 et 18 ans d'emprisonnement. Dans ce même jugement, Ivan Čermak a été acquitté de tous les chefs retenus contre lui dans l'acte d'accusation.

Pour en savoir plus sur [le procès d'Ante Gotovina et de Malden Markač](#), consultez le site Internet du TPIY.

CALENDRIER DES AUDIENCES : 11 AVRIL - 20 AVRIL

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes. Ce calendrier est sujet à des changements de dernière minute.

Mercredi 11 avril	Salle d'audience I	08:00 - 13:45	Karadžić	Procès
Jeudi 12 avril	Salle d'audience I	08:00 - 13:45	Karadžić	Procès
Vendredi 13 avril	Pas d'audience			
Lundi 16 avril	Pas d'audience			
Mardi 17 avril	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès
Mercredi 18 avril	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès
Jeudi 19 avril	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès
Vendredi 20 avril	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès

FAITS ET CHIFFRES

<p>161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION</p> <p>Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles :</p> <p>13 ont été acquittées, 64 condamnées (une personne est en attente de transfert, 24 ont été transférées, 36 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.</p>	126	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	35	Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 17 sont en appel, 16 sont en procès en première instance et deux sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.
	34	33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.